

MORE FROM WOOD.

Bien plus que du bois



GUIDE SÉCURITÉ FEU

CHOISIR LES BONS MATÉRIAUX
FAIT PARTIE DE LA PRÉVENTION.

IL FAUT COMPTER EN MOYENNE 10 À 15 MINUTES POUR QUE LES POMPIERS ARRIVENT SUR LES LIEUX DE L'INCENDIE. LE TEMPS D'EMBRASEMENT INSTANTANÉ (FLASH-OVER) - PASSAGE INSTANTANÉ D'UNE SITUATION DE FEU LOCALISÉ À UN EMBRASEMENT GÉNÉRALISÉ DES MATÉRIAUX COMBUSTIBLES PRÉSENTS DANS LE MÊME LOCAL - PEUT ÊTRE RALENTI GRÂCE À L'UTILISATION DE MATÉRIAUX APPROPRIÉS. IL EST DONC TRÈS IMPORTANT DE CONNAÎTRE LE COMPORTEMENT AU FEU DES MATÉRIAUX.

CONNAÎTRE LES CLASSES DE RÉACTION AU FEU

Il existe deux systèmes en vigueur :

- Le classement **EUROCLASSE** (NF EN 13501) : système en vigueur à l'échelle européenne depuis 2002 pour tous les matériaux de construction et d'aménagement (arrêté du 21 novembre 2002). Conformément à la norme NF EN13986, tous les panneaux à base de bois sont concernés par ce classement.
- Le classement « **M** » (NF P92-501) pour tous les produits non soumis au marquage CE. À noter : il ne s'applique plus aux panneaux de bois, hormis pour le mobilier.

La réglementation incendie française détermine pour tout matériau les exigences à obtenir en matière de réaction au feu selon leur utilisation. Depuis le 1^{er} janvier 2010, elle intègre le classement Euroclasse pour les applications en murs, plafonds et autre utilisation structurelle (arrêté du 24 septembre 2009).



RÉACTION AU FEU - RÉSISTANCE AU FEU : LES MOTS JUSTES

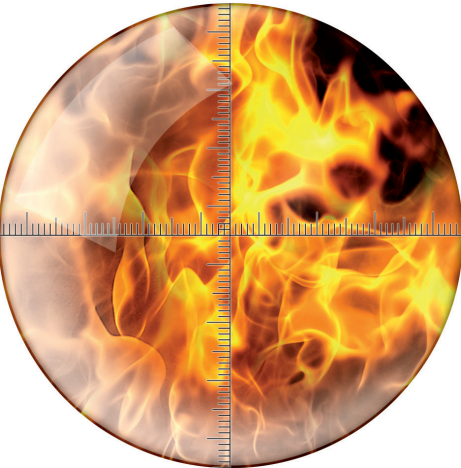
La **réaction au feu** évalue la contribution d'un **matériau** au développement d'un incendie durant les premières phases en matière d'inflammabilité, de résistance à la température, de production de fumée et autre élément susceptible de contribuer à la propagation de l'incendie (classement Euroclasse NF EN 13501-1 ou NF P92-501).

La **résistance au feu** mesure quant à elle la durée pendant laquelle des **éléments de construction complets** (portes, fenêtres, cloisons...) conservent leurs propriétés mécaniques, d'isolation thermique et d'étanchéité (classement REI – EI ou I, 30 – 60 -90, NF EN 13501-2).

Pour plus d'explications sur les Euroclasses et les méthodes d'essai, connectez-vous sur www.egger.fr/securitefeu

COMPRENDRE LE FONCTIONNEMENT DES CLASSES DE RÉACTION AU FEU

Quel que soit le système, des classements conventionnels (CWFT : Classified Without the need for Further Testing) sont établis pour certains matériaux standards en fonction de leur densité et épaisseur. Tout autre résultat ou type de matériau doit être justifié par un rapport d'essai effectué auprès d'un organisme accrédité.



Le système Euroclasse se compose de 3 parties :

- Une lettre de A à F justifiant du degré d'inflammabilité.
- Un critère de dégagement de fumée (s = smoke), de s1 (non fumigène) à s3.
- Un critère de chute de gouttes enflammées (d = droplets), de d0 (pas de goutte) à d2.



Par arrêté ministériel, tous les produits classés Euroclasse ont une correspondance avec le classement M, l'inverse n'est pas possible.

ÉQUIVALENCES DE RÉACTION AU FEU

Classements inflammabilité	Types de matériaux	EUROCLASSES selon EN 13501-1	Fumée	Gouttelettes	Equivalence M
Incombustible	Pierre, Béton	A1			Incombustible
	Plâtre	A2	s1	d0	M0
Difficilement inflammable	Plâtre	A2	s1	d1	M1
			s2	d0	
			s3	d1	
	Panneaux et produits dérivés du bois ignifuges	B	s1	d0	
			s2	d1	M2
			s3		
	Cloisons à base de plâtre	C	s1	d0	M3
			s2	d1	
Normalement inflammable	Bois non traités et panneaux de bois	D	s3		M4
	Panneaux de fibres de faible densité	E			
Facilement inflammable	Matières plastiques diverses	F			

Ce document ne peut se substituer à la loi en vigueur et a été réalisé sur la base des informations disponibles au moment de l'édition, soit juillet 2011. La responsabilité de EGGER ne saurait être engagée si de nouveaux textes venaient à paraître. FR_216013_07/11

MORE FROM WOOD.

Bien plus que du bois



NE FAITES PLUS DE COMPROMIS ENTRE VOS CONTRAINTES TECHNIQUES ET VOS IDÉES CRÉATIVES ! EGGER MET À VOTRE DISPOSITION PLUS DE 260 DÉCORS, QUI SE DÉCLINENT DANS PLUSIEURS LIGNES DE PRODUITS COMPLÉMENTAIRES TOUT EN RÉPONDANT AUX EXIGENCES REQUISES POUR LES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC.

EUROCLASSES EN 13501-1	Classement M	Désignations	Types de produit	Épaisseurs
B-s2,d0*	Non adapté	EUROSPAN® Flammex E1 P2 C €	Panneau de particules selon EN 312-2	12 à 38 mm
B-s2,d0*	Non adapté	EURODEKOR® Flammex E1 P2 C €	Panneau de particules revêtu d'un papier imprégné de résine mélamine selon EN 14322	12 à 38 mm
-	M1	Stratifié Flammex	Stratifié type F (ignifugé) selon EN 438:2005	0,60 et 0,80 mm
D-s1,d0*	Non adapté	EUROSPAN® E1 P2 C €	Panneau de particules selon EN 312-2	8 mm (densité ≥ 600 kg/m³)
D-s2,d0**	Non adapté	EUROSPAN® E1 P2 C €		≥ 9 mm (densité ≥ 600 kg/m³)
D-s2,d0**	Non adapté	EUROSPAN® E1 P3 C €	Panneau de particules selon EN 312-3	≥ 9 mm (densité ≥ 600 kg/m³)
D-s2,d0**	Non adapté	EUROSPAN® E1 P4 C €	Panneau de particules selon EN 312-4	≥ 9 mm (densité ≥ 600 kg/m³)
D-s2,d0**	Non adapté	EUROSPAN® E1 P5 C €	Panneau de particules selon EN 312-5	≥ 9 mm (densité ≥ 600 kg/m³)
D-s2,d0**	Non adapté	EGGER MDF E1	Panneau de fibres selon EN 622-5	≥ 9 mm (densité ≥ 600 kg/m³)
D-s1,d0*	Non adapté	EURODEKOR® E1 EURODEKOR® MDF E1	Panneau de particules ou MDF revêtu d'un papier imprégné de résine mélamine selon EN 14322	≥ 8 mm (densité ≥ 600 kg/m³)
D-s1,d0*	Non adapté	EUROLIGHT® Parements 8 mm	Panneau alvéolaire	38 à 100 mm
-	M2	Stratifié MED	Stratifié selon EN 438:2005	0,60 et 0,80 mm
-	M2	Panneau replaqué stratifié sur les deux faces	Panneau de particules P2 revêtu de stratifié sur les deux faces	19 mm

* Classement selon la norme Européenne EN 13501-1
** Selon EN 13986, tous les panneaux de densité supérieure à 600 kg et d'épaisseur 9 mm ou plus sont classés D-s2,d0 (CWFT).

www.egger.com/securitefeu

PLAFOND

Euroclasse B-s3,d0 (cf art. AM5) (sauf établissements de soin, exigence A2-s1,d0)
Toutefois, il est possible d'utiliser sur 25 % de la superficie totale de ces plafonds des produits classés C-s3,d0 dans les dégagements non protégés et D-s3,d0 dans les locaux.
Attention : le classement du plafond peut avoir une incidence sur les exigences en matière de murs.

MURS

Euroclasse C-s3,d0 (cf art. AM4) (sauf établissements de soin, exigence B-s1,d0).
Le classement C n'étant pas possible en panneaux de particules, il convient de poser de l'Euroclasse B. Toutefois, possibilité d'utiliser des panneaux Euroclasse D-s2,d0 posés sur tasseaux de bois avec cavité remplie par laine de verre ou laine de roche classée A2-s2,d0 :

- sur 100 % de la surface si plafond classé B-s3,d0 ❶
- sur 50 % si plafond structure bois avec remplissage B-s3,d0. Conditions à respecter pour la structure bois du plafond : poutres ou solives en bois classées D-s2,d0 d'une largeur minimale de 45 mm, et disposées avec un écartement bord à bord supérieur ou égal à 30 cm ❷.

GROS MOBILIER AGENCEMENT PRINCIPAL - STAND

M3 (cf AM15) ou Euroclasse D
Le gros mobilier, qui comprend les caisses, bars, comptoirs, vestiaires, etc., et l'agencement principal qui comprend les écrans séparatifs de boxes, rayonnages, bibliothèques, étagères, présentoirs verticaux, casiers, estrades, etc., doivent occuper des emplacements tels qu'ils ne puissent gêner ou rétrécir les chemins de circulation.

PRÉCISIONS RELATIVES AUX MURS ET AUX PLAFONDS

❶ Revêtement B-s3,d0



100 % Revêtements muraux D-s2,d0 sur bourrage isolant A2

❷ Structure bois D-s2,d0 Remplissage B-s3,d0



Revêtements muraux : 50 % C-s3,d0 50 % D-s2,d0 sur bourrage isolant A2

EXIGENCES GÉNÉRALES EUROCLASSES EN FONCTION DES APPLICATIONS EN E.R.P. ❸



Crédit photo EGGER

MOBILIER COURANT

Pas d'exigence (sauf établissement de type M - magasins - M3 ou Euroclasse D)

CLOISONS COULISSANTES OU REPLIABLES

Catégorie M3 (cf AM14) ou Euroclasse D

SOLS

D_{FL}-s2 ou en catégorie M4.

IMPORTANT : Toutes les informations précédentes s'appliquent dans les zones non protégées et les locaux. D'autres exigences s'appliquent notamment pour les zones protégées.

ZONES PROTÉGÉES

Escaliers protégés : Euroclasse B-s1,d0 pour les plafonds et Euroclasse B-s2,d0 pour les parois verticales, C_{FL}-s1 ou M3 pour les paliers de repos et les marches.
Dégagements protégés : Euroclasse B-s2,d0 pour les plafonds et Euroclasse C-s3,d0 pour les parois verticales, D_{FL}-s2 ou M4 pour les sols. (ex : couloir dans lequel le public est à l'abri des flammes et de la fumée).

❸ Toutes les informations indiquées dans ce document s'appliquent de manière générale aux établissements recevant du public (E.R.P.). Il convient de vérifier si des dispositions particulières ne s'appliquent pas sur certaines catégories d'établissements.